

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation
29 octobre 2024

Date de publication
7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRÉSPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 09_05112024

N°09 : TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT PIERRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

La ville de Bar-sur-Aube souhaite procéder à des travaux d'accès à l'intérieur de la Tour Beffroi du clocher de l'Eglise Saint-Pierre ainsi que d'accès PMR à l'Eglise.

Ces travaux consistent en des travaux de platelage et de circulation verticale pour la mise en sécurité de l'accès aux PMR par la Tour et la mise en place d'un dispositif de sécurité et d'accès dans la tour du clocher pour le maintien et le renfort des ossatures sous le clocher et jusqu'au Beffroi avec la consolidation des portiques et solivages et planchers ainsi qu'un complément de bois en recherche dans les parties hautes anciennes.

A cette fin, la ville a fait établir un devis, sur recommandation de l'architecte des bâtiments de France, auprès de l'entreprise Menuisier d'Antan.

Le montant des travaux s'élève à 39 108.40 Euros Hors taxes.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Urbanisme, habitat, sécurité et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de l'église Saint Pierre tels que présentés pour un montant HT de 39 108.40 Euros,
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat de 35%, du conseil départemental de 15% et de la région de 30 %,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'instruction du dossier, des demandes de subventions s'y rattachant,
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Fl



..Lucienne...WATYNA secrétaire de séance

Waty